

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juin 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 SG 34** Déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes (92) à Argenteuil (95) entre la Ville de Paris, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, les Départements des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes à Argenteuil, avec le Département des Hauts-de-Seine, le Département du Val-d'Oise, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la déclaration d'intention sur le Pont Aqueduc de Colombes à Argenteuil avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Conseil départemental du Val-d'Oise dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**